

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

**37. Résolution sur les Réserves de Faune du Nord et du Sud Luangwa en
RHODÉSIE DU NORD**

La 8^e Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963 recommande qu'un Parc national soit établi par le Gouvernement de la Rhodésie du Nord, de façon à inclure les Réserves de Faune actuelles du Nord et du Sud de la vallée du Luangwa ainsi que la totalité ou une partie au moins du corridor qui les réunit.